



Adhésion a une mutuelle obligatoire

Par **MARIE**, le **14/10/2008** à **17:44**

L'entreprise dans laquelle je travaille va mettre en place l'adhésion à une assurance complémentaire obligatoire pour tous les employés.

Je suis déjà affiliée à une complémentaire santé avec mon mari. Son assurance complémentaire est obligatoire pour lui en tant que salarié, et notre fils et moi-même sommes affiliés avec lui en tant que membres de sa famille.

Qu'appelle-t'on "assurance complémentaire-famille"?

Est-ce que je peux opposer à mon employeur le fait que je bénéficie déjà d'une assurance complémentaire obligatoire-famille?

Merci pour vos réponses...